



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 23 novembre 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question parlementaire à Madame le Ministre de la Justice, à Madame le Ministre de la Famille et à Monsieur le Ministre de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le relais national pour les campagnes de sensibilisation contre le discours de haine.

Sur le site internet du Conseil de l'Europe, on retrouve les contacts de nombreux pays concernant les "*national campaign committees and support groups of the No Hate Speech Movement*" qui sont responsables pour les campagnes nationales dudit mouvement.

Or, le site en question ne renseigne aucune information concernant le Luxembourg.

Par ailleurs, il ressort de la publication des résultats de sa sixième évaluation du code de conduite pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne de la Commission européenne qu'aucune information en la matière n'a été fournie par le Luxembourg.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes :

- Mesdames et Monsieur les Ministres peuvent-ils confirmer ces informations ?
- A défaut, Mesdames et Monsieur les Ministres peuvent-ils me fournir les informations manquantes ? Ces informations seront-elles également transmises aux institutions susmentionnées pour alimenter leurs sites internet voire la prochaine évaluation du code de conduite ?
- Mesdames et Monsieur les Ministres ne considèrent-ils pas que l'absence de prise de participation dans les campagne et évaluation susmentionnées ne puisse être perçue à l'étranger comme le reflet d'une politique laxiste contre les discours de haine (mais si cela ne correspond pas à la volonté réelle du gouvernement) ?
- Mesdames et Monsieur les Ministres entendent-ils augmenter les crédits alloués à la société civile active dans la lutte contre le discours de haine en ligne et ailleurs ? Peuvent-ils me fournir les détails à cet égard ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Paul Galles
Député